



## Separation abandon de famille

Par **gibert**, le **12/10/2009** à **17:16**

Bonjour, rnj'ai un petit garçon de 3 ans né en mai 2006 et je suis séparé du papa depuis aout 2006rnil ne sais jamais occupé de son fils et ne verse pas de pension alimentaire et moi j'accepte car nous ne somme pas passer au tribunalrnmais il a décider de demander ces droit alors qu'il ne s'en ai jamais occupé rnj'ai envie d'aller porter plainte pour abandon de famille en esperant que cela jouera en ma faveur au tribunalrnque dois je faire je supporterai pas qu'il ai des droit?

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **19:46**

[fluo]CIDFF du Gard[/fluo]rn20, rue de Verdunrn30900 NIMESrnTéléphone : 04 66 38 10 70rncediff.gard@9business.frnrnBonsoir, si vous n'étiez pas marié mais viviez en concubinage il n'y a pas lieu de déposer une plainte pour abandon de famille, vous ne pouvez lui réclamer une pension alimentaire que s'il a reconnu votre enfant, contactez l'Association cidff de Nimes, ils vous aideront, courage à vous, bonne soirée